



Pharmétudes

LES NOTAIRES AU SERVICE DES PHARMACIENS

Créé en 1992, Pharmétudes est le premier réseau national de notaires spécialisés en droit de la pharmacie. Nos notaires vous accompagnent dans les problématiques juridiques et fiscales de votre officine.

Groupement d'Intérêt Économique, Pharmétudes se compose de 30 études notariales réparties en réseau sur tout le territoire. C'est grâce à l'implication active dont les notaires du réseau font preuve, que celui-ci progresse et continue d'assurer sa mission : être le partenaire incontournable des pharmaciens en exercice et en devenir.





Conseil et expertise

De la création
à la transmission
de l'officine de pharmacie,
nos notaires Pharmétudes
vous accompagnent
dans la négociation
et la rédaction
des actes de l'officine...
en intégrant
constamment
la dimension de conseil
et le projet personnel
du pharmacien.

1

Cession de fonds de commerce, cession de parts sociales/actions, constitution de sociétés

La cession ou la reprise d'une officine est une étape importante dans la vie professionnelle du pharmacien. Nos notaires s'appuient sur une juste estimation de la valeur de votre officine, un certain savoir-faire dans la négociation et une connaissance des règles juridiques et fiscales propres à la cession pour assurer la réussite de votre projet.

- AUDIT DE LA PHARMACIE ET ÉVALUATION FINANCIÈRE,
- CONSEILS SUR LES CHOIX STRUCTURANTS POUR VOUS ET VOTRE FUTURE OFFICINE,
- ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES ORGANISMES BANCAIRES,
- RECHERCHE ET MISE EN RELATION AVEC LES ACQUÉREURS/CÉDANTS,
- NÉGOCIATION,
- RÉDACTION DES ACTES DE CESSION (SOUS FORME AUTHENTIQUE),
- RÉDACTION DES STATUTS, DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DU PACTE D'ASSOCIÉS,
- FORMALITÉS CORRÉLATIVES D'IMMATRICULATION AU RCS (REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS).

2

Abandon de licence, regroupement, transfert

Le transfert et le regroupement d'officines sont des opérations techniques et réglementées. Constituer puis défendre un dossier de transfert ou de regroupement nécessite les conseils d'un professionnel. Nos notaires réalisent un audit très précis avant toute opération et effectuent les démarches juridiques auprès de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et les obligations légales auprès du CROP (Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens).

- AUDIT DE LA PHARMACIE ET ÉVALUATION FINANCIÈRE,
- CONSEILS DANS LE CHOIX DU MONTAGE JURIDIQUE,
- CONSTITUTION, DÉPÔT ET SUIVI DU DOSSIER AUPRÈS DES ORGANISMES RÉFÉRENTS,
- RÉDACTION DES ACTES ASSOCIÉS.



Transmission

Votre officine est le résultat de nombreuses années d'implication. Nos notaires organisent la ou les futures opérations qui, à terme, parachèveront sa transmission. Cette étape nécessite de comprendre les enjeux de cette transmission et leurs impacts financiers et humains dans votre vie professionnelle et personnelle.

- ÉTUDE PATRIMONIALE,
- CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL,
- DONATION-PARTAGE.



NÉGOCIATION



CONSEIL



RÉDACTION

Première installation ?

Partenaire de l'ANEPF (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France), Pharmétudes accompagne les pharmaciens en devenir, depuis la définition du projet jusqu'à l'acquisition de leur première officine.

TÉLÉCHARGEZ VOTRE KIT DE LA PREMIÈRE INSTALLATION SUR NOTRE SITE INTERNET

www.pharmetudes.com

Réseau de proximité

Avec 30 études notariales réparties en réseau sur toute la France, Pharmétudes couvre l'ensemble du territoire, au plus près des besoins des pharmaciens. Fort de cette présence, nos notaires ont une connaissance approfondie des spécificités du marché local de l'officine et des prix qui se pratiquent.

RETROUVEZ TOUTES LES IMPLANTATIONS DU RÉSEAU SUR NOTRE SITE INTERNET



Nos engagements

1

Sécurité juridique

Officier public professionnel du droit, le notaire agit pour le compte de l'Etat, engage sa responsabilité à toutes les étapes de votre projet et confère la sécurité juridique aux actes qu'il rédige.

2

Professionalisme

Nos notaires sont spécialisés en droit de la pharmacie. La force de notre réseau est l'affaire d'efficacité collective. Elle repose sur le partage de l'information et des connaissances. Nous développons au quotidien notre expertise.

3

Confidentialité

Dans l'exercice de sa profession, le notaire est soumis à des règles au bénéfice du pharmacien. A ce titre, il veille à la confidentialité du projet de l'officine. Il est un confident tenu au secret.



Pharmétudes

LES NOTAIRES AU SERVICE DES PHARMACIENS

**Une question, un projet ?
Contactez-nous**

www.pharmetudes.com

 05 49 62 87 89

 contact@pharmetudes.com